



Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de délégués présents : 09
Nombre de procuration : 1
Votes POUR : 10
Votes CONTRE : 0
Votes ABSTENTIONS : 0
Date de convocation : 26/11/2025

Délibération n° 2025/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 décembre à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

PRESENTS

M. Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)
MM. Jean-Claude BREIL & VIDAL Gilbert (DREUILHE)
M. LE LEANNEC Yves (LAROQUE D'OLMES)
M. Manuel LEAL (LERAN)
MM. Michel MORELL et Régis ROULIN(REGAT)
M. Pascal SERRE (TABRE) et Mme Catharina BLOMMERDE (TABRE)

PROCURATION

M. Serge CHAUSSONNET à Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Patrick LAFFONT (LAROQUE D'OLMES)

ABSENTS :

Mme Mariette ROUGÉ (ESCLAGNE)
Patrick VERGNES (ESCLAGNE)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil syndical du 22 juillet 2025

Mr Pascal SERRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil syndical. En conséquence, il est proposé au Conseil syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des délégués syndicaux,

Le Conseil syndical après délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 22 juillet 2025
- Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre sont les signatures

Pascal SERRE
Secrétaire de séance

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU PAYS D'OLMES
ZI du MOULIN D'ENFOUR
09600 LAROQUE D'OLMES
Tel 05.61.01.03.55

Michel MORELL
Président du SAEPP0



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERS : 05/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.